

LACOURTE RAQUIN TATAR

COMMUNIQUE DE PRESSE

PARIS, LE 25 JANVIER 2021

LACOURTE RAQUIN TATAR CONSEILLE VINCI IMMOBILIER DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DU SOLDE DU CAPITAL D'URBAT PROMOTION NON DETENU PAR VINCI IMMOBILIER

Lacourte Raquin Tatar a conseillé VINCI Immobilier dans le cadre de l'acquisition de 50,1% du capital d'Urbat Promotion.

A la suite de cette acquisition, VINCI Immobilier porte sa participation à 100% du capital d'Urbat Promotion, promoteur spécialisé dans la construction de logements dans le sud de la France.

VINCI Immobilier était entré au capital d'Urbat Promotion à hauteur de 49,9 %, en janvier 2019.

L'équipe Lacourte Raquin Tatar était composée de Nicolas Jüllich (associé) et Juliette Sulli (collaboratrice) sur les aspects M&A, Julien Souyeaux (associé) et Christian N'da (collaborateur) sur les aspects fiscaux.

Urbat Promotion était conseillé par le cabinet Doria avocats.

A propos de LACOURTE RAQUIN TATAR - www.lacourte.com

Lacourte Raquin Tatar devient un cabinet d'avocats d'affaires leader dans ses domaines d'intervention : les fusions-acquisitions, l'immobilier et la fiscalité. Autour de ces expertises, le cabinet dispose de compétences reconnues en droit public, en urbanisme, en financement, réglementation financière et gestion d'actifs et en contentieux. Au 18 septembre 2020 le cabinet compte 60 avocats dont 17 associés et 3 counsels.

Contacts presse :

Avocom

Virginie Jubault & Cécile Sourbes

v.jubault@avocom.fr / c.sourbes@avocom.fr

+33 1 48 24 60 54